



Direction du Logement et de l'Habitat

2026 DLH 68 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par Immobilière 3F

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires par Immobilière 3F et a accordé la garantie de la Ville de Paris aux emprunts destinés à financer ces projets.

Immobilière 3F a désormais besoin de mobiliser les prêts pour financer ces opérations et sollicite donc la modification de la garantie initiale pour l'adapter aux conditions définitives des prêts. L'ensemble des contrats disponibles se trouve en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 50 % du montant des emprunts contractés par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires, représentant un montant garanti de 5 679 500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris